

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

TROISIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE SUR LE RENFORCEMENT
DE LA COOPÉRATION SECURITAIRE ET L'OPÉRATIONNALISATION
DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DANS
LA RÉGION SAHÉLO-SAHARIENNE

NIAMEY, NIGER
19 FÉVRIER 2014

**DEUXIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE DE LA COMMISSION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES
CONCLUSIONS DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE DU 17 MARS 2013 ET LES PERSPECTIVES
DE RENFORCEMENT DU PROCESSUS DE NOUAKCHOTT**

**DEUXIÈME RAPPORT INTÉrimAIRE DE LA COMMISSION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES
CONCLUSIONS DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE DU 17 MARS 2013 ET LES PERSPECTIVES
DE RENFORCEMENT DU PROCESSUS DE NOUAKCHOTT**

I. INTRODUCTION

1. La première réunion ministérielle sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) dans la région sahélo-saharienne, tenue à Nouakchott, en Mauritanie, le 17 mars 2013, s'est accordée sur une série de mesures pour relever les défis sécuritaires auxquels la région est confrontée. Il a été notamment convenu que les Ministres compétents se réuniraient au moins une fois tous les six mois, cependant que les responsables des services de renseignement et de sécurité se réuniraient une fois tous les deux mois. Les conclusions de la réunion ministérielle de Nouakchott sont jointes en annexe. La deuxième réunion ministérielle a eu lieu à Ndjamena, le 11 septembre 2013. Entre ces deux réunions ministérielles, les chefs des services de renseignement et de sécurité se sont réunis à trois reprises.

2. Le présent rapport présente d'abord une vue d'ensemble de la situation dans la région, avant de faire le point de la mise en œuvre du Processus de Nouakchott. Il se conclut par des observations sur la voie à suivre.

II. SITUATION D'ENSEMBLE DANS LE SAHEL ET EFFORTS RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

3. La période sous examen a été marquée par des progrès importants au Mali, le pays sahélien dont la situation a le plus préoccupé les institutions régionales et internationales au cours des deux dernières années. Le processus de restauration de l'ordre constitutionnel a été mené à son terme, avec la tenue des deux tours de l'élection présidentielle, le 28 juillet et le 11 août 2013, suivie de l'organisation des élections législatives, le 24 novembre et le 15 décembre 2013. Le scrutin présidentiel, qui a été remporté par M. Ibrahim Boubacar Keita, s'est déroulé dans des conditions jugées transparentes par toutes les missions d'observation électorale, y compris celle de l'UA. Acte remarquable, le perdant a immédiatement reconnu sa défaite avant même la publication des résultats officiels, et a félicité le gagnant. Les élections législatives, dont les premier et deuxième tours ont eu lieu respectivement le 24 novembre et le 15 décembre 2013, ont également été jugées transparentes par toutes les missions d'observation électorale. Le parti au pouvoir a obtenu la majorité de sièges au Parlement, qui a, depuis, élu son Bureau, et s'apprête à commencer ses travaux.

4. Depuis lors, les autorités maliennes s'attèlent à la consolidation des avancées enregistrées. Les efforts du Gouvernement malien doivent d'autant plus être soutenus que des défis importants restent à relever, ainsi que l'attestent notamment les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou du 18 juin 2013 conclu avec les groupes armés du Nord, ainsi que la reprise par les groupes terroristes de leurs attaques et prise d'otages, notamment dans les régions de Kidal et de Gao.

5. L'UA, notamment à travers sa Mission pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), établie au lendemain de la transformation, le 1^{er} juillet 2013, de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) en une Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), appuie activement les efforts en cours au Mali. Le Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel, l'ancien Président Pierre Buyoya, a activement pris part aux négociations qui ont abouti à la signature de l'Accord de Ouagadougou, et est fortement impliqué dans le suivi de sa mise en œuvre, à travers notamment le Comité de suivi et d'évaluation et la Commission technique mixte de sécurité créés par l'Accord et présidés par la MINUSMA. L'UA a aussi apporté un appui à la tenue de l'élection présidentielle. Enfin, à travers le Groupe de soutien et de suivi (GSS) sur la situation au Mali, qu'elle co-préside aux côtés des Nations unies et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'UA aide à la mobilisation de la communauté internationale en appui au Mali. Le GSS a tenu sa 6^{ème} réunion à Bamako, le 2 novembre 2013.

6. Il convient, en outre, de relever l'initiative du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Mali et Chef de la MINUSMA de soutenir, en étroite collaboration avec le Gouvernement malien et d'autres partenaires, y compris la MISAHEL, l'organisation au Mali d'une série d'ateliers visant à redynamiser le processus de mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou du 18 juin 2013. À cet égard, deux ateliers ont été organisés à Bamako, respectivement, les 13 et 14 février 2014, réunissant des représentants du Gouvernement malien, des groupes armés du Nord, de la société civile et des experts, qui ont discuté des enseignements tirés des Accords de paix passés, ainsi que de la question du cantonnement des groupes armés du Nord.

7. Après son élection, et dans le cadre de l'approfondissement des relations d'amitié et de bon voisinage avec les pays voisins, le Président Ibrahim Boubacar Keita a effectué, du 10 au 12 janvier 2014, une visite d'Etat en Mauritanie. À cette occasion, le chef de l'Etat malien et son homologue mauritanien, le Président Mohamed Ould Abdelaziz, se sont réjouis de la restauration de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Mali et de la défaite des groupes terroristes qui évoluaient dans le nord du pays. Ils ont convenu de renforcer la coopération entre les forces armées et de sécurité des deux pays à travers des rencontres périodiques, l'échange régulier d'informations et la concertation étroite entre les États-majors. Les deux chefs d'État ont aussi convenu de ne tolérer sur leurs territoires respectifs la présence d'aucun groupe armé ou terroriste potentiellement déstabilisateur pour l'un ou l'autre. Ils ont appelé à une coopération accrue entre tous les États de la bande sahélo-saharienne pour coordonner les opérations de lutte contre les groupes armés terroristes, les narcotrafiquants et les trafics illicites de toute sorte.

8. Le Président malien a également effectué une visite d'amitié et de travail en Algérie, les 18 et 19 janvier 2014. À cette occasion, le Président Abdelaziz Bouteflika a assuré son homologue malien de la pleine disponibilité de l'Algérie à accompagner le Mali dans ses efforts visant à consolider la sécurité et la stabilité, à préserver l'intégrité territoriale du pays et à réconcilier tous les Maliens, grâce au dialogue. Dans ce cadre, et à la demande de la partie malienne, l'Algérie a engagé des efforts en vue de contribuer

aux démarches en cours de la communauté internationale pour promouvoir un dialogue national inclusif dans le respect des règles de transparence, de loyauté, d'efficacité, de responsabilité et d'appropriation par les Maliens de ce processus, et ce, en conformité avec les différentes résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA. Ils ont réaffirmé leur attachement aux objectifs de l'UA et leur engagement à conjuguer leurs efforts pour la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement à l'échelle du continent. Les deux chefs d'État se sont également félicités de la coopération qui se développe et se renforce dans le domaine sécuritaire aussi bien au niveau bilatéral qu'au niveau des mécanismes mis en place avec les pays du voisinage par l'UA et par les Nations unies pour lutter contre le terrorisme et le crime organisé.

9. L'UA, aux côtés d'autres membres de la communauté internationale, apporte son appui aux efforts régionaux visant à relever les défis auxquels fait face la région sahélo-saharienne. C'est dans ce contexte que s'inscrit la mise en place de la MISAHEL, dont les axes prioritaires d'action portent sur la promotion de la gouvernance, la coopération sécuritaire, les questions de développement et la prise en compte de la dimension genre. Afin d'assurer une contribution plus efficace dans ces domaines, un projet de Stratégie de l'UA pour la région du Sahel a été élaborée, assortie d'un plan d'action, qui est soumise à la présente réunion pour examen. Comme indiqué plus haut, la coopération régionale dans le domaine sécuritaire est déjà en cours de matérialisation à travers le Processus de Nouakchott. Il convient aussi de relever les consultations régulières que le Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel a avec les dirigeants de la région et les acteurs internationaux concernés. A cet égard, et dans le prolongement des conclusions des réunions de Ndjamena sur l'envoi, en tant que de besoin, de missions dans les pays de la région pour aider à promouvoir et à renforcer la confiance, le Haut Représentant a effectué une visite en Mauritanie, en octobre 2013, au cours de laquelle il s'est entretenu avec le Président Mohamed Ould Abdelaziz sur la situation dans le Sahel.

10. Il convient de relever que les Nations unies ont élaboré une « Stratégie intégrée des Nations unies pour le Sahel », qui englobe, dans une approche holistique, la sécurité, la dimension humanitaire et les défis liés au développement dans la région. Le 16 juillet 2013, le Conseil de sécurité s'est félicité de cette Stratégie. L'Union européenne (UE) avait, pour sa part, élaboré, en 2011, une stratégie pour guider son action dans la région du Sahel ; celle-ci est en cours de réajustement et d'harmonisation avec les autres initiatives. De même, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a entrepris des efforts dans ce domaine, et ce dans le cadre de l'objectif d'ensemble visant à assurer une plus grande coordination entre tous les acteurs concernés.

11. Aux fins de mieux coordonner les efforts internationaux sur la région du Sahel, la Présidente de la Commission, le Secrétaire général des Nations unies, les Présidents de la Banque africaine du développement (BAD) et de la Banque mondiale, ainsi que le Commissaire européen au Développement ont entrepris, du 4 au 8 novembre 2013, une visite conjointe au Mali, au Niger, au Burkina Faso et au Tchad. Dans les conclusions de la réunion ministérielle sur la Stratégie intégrée des Nations unies pour le Sahel tenue à Bamako, le 5 novembre 2013, il a été convenu de mettre en place une Plateforme

ministérielle de coordination, sous la présidence du Mali pour les deux prochaines années, d'un Secrétariat technique conjoint UA-Nations unies, représentées respectivement par la MISAHEL et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations en Afrique de l'Ouest, basé à Bamako. Les fonctionnaires de MISAHEL et du Bureau des Nations unies en Afrique de l'Ouest ont élaboré le projet de Termes de référence du Secrétariat technique, et ont prévu de tenir une réunion à Bamako, le 21 février 2014, pour opérationnaliser le Secrétariat, avec la participation d'autres partenaires, comme la CEDEAO, l'UE, la BAD, la Banque mondiale et la Banque islamique de développement, conformément aux recommandations de la réunion ministérielle.

12. La nécessité d'une coordination efficiente des efforts et des différentes initiatives pour le Sahel a été soulignée lors du Séminaire de haut niveau organisé par l'UE, à Bruxelles, le 6 février 2014, au cours duquel les participants ont félicité la MISAHEL et le Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest pour les efforts conjoints visant à établir le Secrétariat technique de la plate-forme de coordination pour le Sahel. Il convient de noter que les responsabilités jusqu'ici dévolues au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Sahel ont été transférées, officiellement le 17 février 2014, au Bureau des Nations unies pour Afrique de l'Ouest.

III. RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION SÉCURITAIRE DANS LA RÉGION SAHÉLO-SAHARIENNE

13. Comme indiqué plus haut, la réunion ministérielle de Nouakchott s'est accordée sur la tenue de rencontres régulières entre les chefs des services de renseignement et de sécurité des pays de la région. À ce jour, la Commission a organisé trois réunions des chefs des services de renseignement et de sécurité. La première réunion s'est tenue à Bamako, le 18 avril 2013 ; la deuxième, à Abidjan, les 20 et 21 juin 2013, et la troisième, à Ndjamena, le 10 septembre 2013 ; et la quatrième, à Niamey, le 17 février 2014. Ces réunions ont été l'occasion d'échanges de vues sur la situation sécuritaire dans la région sahélo-saharienne, l'approfondissement de la coopération sécuritaire entre les pays concernés et le renforcement des capacités nationales et régionales de lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière. Elles se sont révélées être un instrument précieux de renforcement de la confiance, et ont également contribué à la promotion de la collaboration entre tous les services concernés.

14. Lors de leur réunion tenue à Ndjamena, les chefs des services de renseignement et de sécurité ont noté que si des progrès avaient été réalisés dans les efforts visant à relever les défis sécuritaires auxquels la région fait face, la situation n'en demeurerait pas moins préoccupante. Aussi ont-ils souligné la nécessité d'une vigilance continue et celle d'efforts déterminés pour approfondir la coopération en matière sécuritaire, sur la base d'une vision unifiée de la sécurité collective, de la transparence et de la responsabilité partagée.

15. Parmi les activités entreprises à ce jour dans le cadre du suivi des réunions des chefs des services de renseignement, il importe de relever :

- (i) la mission consultative conjointe entreprise par le Centre africain d'Étude et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT), le Comité des Services de Renseignement et de Sécurité d'Afrique (CISSA) et l'Unité de Fusion et de Liaison (UFL) en Libye, du 3 au 5 septembre 2013, et l'organisation, par la Commission de l'UA, en collaboration avec le Gouvernement libyen, de l'Atelier sur le renforcement opérationnel de la sécurité aux frontières terrestres dans la région sahélo-saharienne, à Tripoli, les 4 et 5 septembre 2013. La Commission s'emploie à assurer le suivi nécessaire ;
- (ii) la production et la diffusion d'une édition spéciale de la revue de presse quotidienne du CAERT consacrée à la région du Sahel; et
- (iii) la transmission aux pays de la région des documents pertinents de l'UA et de la CEDEAO en matière de lutte contre le terrorisme, pour faciliter la mise en œuvre des engagements pertinents qui y sont contenus.

16. La réunion de Ndjamena a aussi souligné la nécessité de l'organisation des activités sur le renforcement des capacités recensées par le CAERT, ainsi que celle d'autres activités de formation sur la collecte et l'analyse de renseignements dans le cadre de l'appui au renforcement des capacités, avec la facilitation de la Commission de l'UA. Dans ce cadre, le CAERT a organisé les activités suivantes dont ont bénéficié des pays membres du Processus de Nouakchott :

- (i) atelier pour le renforcement des capacités sur le thème : « *Les meilleures pratiques internationales de la justice pénale en matière d'enquête et de jugement des cas de terrorisme : le cas des opérations secrètes et la protection des renseignements sensibles* », tenu à Alger, les 1^{er} et 2 octobre 2013, avec le soutien de la Mission des Etats-Unis auprès de l'UA (USAU) ;
- (ii) cours de formation sur l'analyse de renseignements opérationnels, organisés respectivement à Alger et à Bamako, du 23 septembre au 1^{er} octobre et du 4 au 12 novembre 2013, avec le soutien financier et technique du Bureau de la Police criminelle fédérale d'Allemagne (Bundeskriminalamt);
- (iii) atelier de formation sur le renforcement des réponses judiciaires aux cas de terrorisme, organisé à Alger, du 5 au 7 décembre 2013 ; et
- (iv) réunion des coordinateurs des Communautés économiques régionales, contre le terrorisme organisée à Addis Abéba, du 6 au 7 décembre 2013, avec le soutien du Gouvernement espagnol ;
- (v) atelier sur la mise en œuvre du «Mémorandum d'Alger sur les bonnes pratiques en matière de prévention des enlèvements contre rançon par des terroristes et d'élimination des avantages qui en découlent», à Alger, du 4 au 6 février 2014, en collaboration avec le Forum mondial contre le Terrorisme (GCTF).

- (vi) visites d'évaluation du CAERT en Côte d'Ivoire et au Tchad, du 18 au 22 et du 24 au 29 novembre 2013, respectivement, pour évaluer les capacités existantes et les voies et moyens de leur renforcement.

17. Par ailleurs, et dans le prolongement des conclusions de la réunion de Ndjamena, la Commission a pris des dispositions pour la mise en œuvre des mesures ci-après :

- (i) l'identification des mesures de sécurité et des Accords existants entre les pays de la région et l'évaluation de leur état de mise en œuvre, avec pour objectif de soutenir leur opérationnalisation et l'amélioration de leur efficacité, le cas échéant. Un questionnaire est en cours de préparation et sera envoyé incessamment aux États membres du Processus de Nouakchott ;
- (ii) l'élaboration, sur la base des expériences existantes, d'un concept d'opération générique sur les patrouilles conjointes et les unités mixtes, avec pour but d'appuyer les efforts de pays de la région, notamment à travers le partage d'expériences réussies, y compris l'arrangement entre le Tchad, le Niger et le Nigeria. Le travail de réflexion sur cette question a commencé, et des recommandations seront soumises à une réunion d'experts militaires et de chefs d'Etat-major des pays de la région ; et
- (iii) l'organisation, en collaboration avec les partenaires concernés, d'un atelier de renforcement des capacités en matière de lutte contre le trafic d'armes de destruction massive (armes chimiques, nucléaires, biologiques et radiologiques) et matériaux connexes. La Commission est en train de prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

18. La 4^{ème} réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité a souligné la nécessité de la poursuite et de l'intensification des efforts déployés en matière de coopération sécuritaire, particulièrement au regard de la persistance de la menace terroriste. Parmi les mesures spécifiques convenues par la réunion figure le raccourcissement des délais pour la communication de renseignements opérationnels, la nécessité pour les Etats de se doter de capacités renforcées en hommes et en équipements, et l'accélération des efforts en vue de l'élaboration d'un mandat d'arrêt africain, conformément aux décisions pertinentes du CPS. La réunion a été informée de ce que la question de la mise en place d'un système de communication sécurisé entre les services de renseignement et de sécurité des pays de la région, qui figure parmi les priorités identifiées dans le cadre du Processus de Nouakchott, trouvera une solution dans de très brefs délais.

IV. OPÉRATIONNALISATION DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DANS LA REGION SAHELO-SAHARIENNE

19. La réunion ministérielle de Nouakchott a examiné l'opérationnalisation de l'APSA dans la région sahélo-saharienne, au regard de l'inadéquation de la couverture géographique des différentes structures existantes. Les participants ont souligné la nécessité d'une plus grande synergie entre les différentes composantes de la Force africaine en attente (FAA) couvrant les régions Nord, Ouest et Centre du continent, pour relever les défis sécuritaires auxquels la région sahélo-saharienne fait face, notamment à travers une coopération plus

étroite dans le domaine du partage des renseignements, de la formation, des équipements et du renforcement des capacités opérationnelles requises. À cet égard, il avait été convenu que la Commission prendrait un certain nombre de mesures, y compris l'élaboration d'un questionnaire sur la base duquel les pays et organisations concernés communiqueraient leurs vues et propositions sur les modalités d'opérationnalisation et de renforcement de l'AAPS dans la région sahélo-saharienne; la préparation ultérieure, par la Commission, d'un rapport sur la question ; et l'organisation d'une réunion des pays concernés, afin d'examiner ce rapport et de convenir de la meilleure voie à suivre.

20. Toutefois, et comme indiqué lors de la réunion de Ndjamen, et alors que la Commission s'employait à assurer le suivi des mesures convenues à Nouakchott, de nouveaux développements sont survenus. Ils avaient trait à: (i) l'évaluation alors en cours de la FAA, telle que demandée par la 6^{ème} réunion ordinaire du Comité technique spécialisé sur la Défense, la Sûreté et la Sécurité (CTSDSS), tenue à Addis Abéba, le 30 avril 2013, et approuvée par la 21^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue les 26 et 27 mai 2013 ; et (ii) la décision de principe de mettre immédiatement en place, à titre transitoire et en attendant la pleine opérationnalisation de la FAA et de sa Capacité de déploiement rapide (CDR), une Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC). Les résultats de l'évaluation de la FAA, conduite par un Groupe d'experts indépendants dirigé par le Professeur Ibrahim Gambari, ainsi que les modalités d'opérationnalisation de la CARIC ont été soumis à une réunion du CTSDSS, qui a eu lieu à Addis Abéba, le 14 janvier 2014. Le CTSDSS a salué le rapport du Groupe d'experts, et s'est accordé sur la nécessité pour les États membres, la Commission et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de travailler à la mise en œuvre rapide des recommandations faites en ce qui concerne la formulation de mandats et la prise de décisions, les Eléments de planification (PlanElms), les capacités offertes et le soutien aux missions. S'agissant de la CARIC, le CTSDSS a salué les efforts déployés par la Commission pour élaborer des modalités pour l'opérationnalisation de cette Capacité, soulignant la nécessité d'une harmonisation entre le concept de la CARIC et celui de la CDR de la FAA.

21. Lors de sa 22^{ème} session ordinaire tenue à Addis Abéba, le 30 et 31 janvier 2014, la Conférence de l'Union a décidé d'opérationnaliser la CARIC à titre transitoire. Elle a encouragé davantage d'États membres à contribuer volontairement des capacités à la CARIC dans un esprit d'inclusivité et de solidarité. Elle a décidé qu'à la demande d'un ou d'État(s) membre(s) de l'UA, le CPS autorise le déploiement d'une force conformément aux dispositions de l'Acte constitutif de l'UA, en particulier en ses articles 4 (h) et 4 (j). Le CPS coordonne la mise en œuvre du mandat de la force.

22. S'agissant plus spécifiquement de la marche à suivre pour l'opérationnalisation de l'APSA au sein de la région sahélo-saharienne, et tenant compte des aspects pertinents de la Déclaration de la 7^{ème} réunion ordinaire du CTSDSS et de la décision du 22^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, la Commission propose la tenue d'une réunion des chefs d'État-major des pays de la région, qui serait précédée par une réunion d'experts pour examiner et finaliser les concepts d'opération pour les patrouilles conjointes et les unités mixtes, tel que convenu à Ndjamen. Ces documents seraient par la suite soumis aux Ministres de la Défense des pays de la région, qui pourraient également saisir cette occasion pour examiner les voies et moyens du renforcement des structures de coopération régionale existantes, y compris le Comité d'État-major opérationnel (CEMOC) basé à Tamanrasset, en Algérie.

23. L'objectif d'ensemble est de faciliter une plus grande mutualisation, selon les modalités les plus appropriées, des efforts de promotion de la sécurité régionale, en prenant appui sur les structures existantes de l'APSA, notamment les brigades régionales en attente et les dispositifs qui seront mis en place dans la cadre de la CARIC. Cette démarche doit être guidée par le principe de flexibilité et d'adaptabilité aux besoins spécifiques des pays concernés. Elle repose sur le constat, reconnu par tous, que les défis sécuritaires auxquels sont confrontés les pays de la région nécessitent une plus grande coopération et synergie.

24. Par ailleurs, la Commission propose d'institutionnaliser le Processus de Nouakchott par la mise en place d'un Secrétariat léger, qui serait fourni par la MISAHEL. La Mission détacherait une équipe réduite à Niamey, où l'UA dispose d'une représentation (Centre d'Études Linguistiques et Historiques par Tradition Orale – CELTHO), qui assurerait cette fonction avec l'appui logistique et administratif du CELTHO. Ce Secrétariat aurait pour rôle de faciliter le suivi des conclusions adoptées par les différentes rencontres organisées dans le cadre de ce Processus. De même, il est envisagé de prendre des dispositions pour détacher auprès des représentations de l'UA dans la région sahélo-saharienne (Abuja, Alger, Ndjamena et Ouagadougou) des experts en vue d'assurer un meilleur suivi avec les pays concernés des décisions pertinentes convenues dans le cadre du Processus de Nouakchott et un maillage régional plus serré.

25. La réunion de Niamey des chefs des services de renseignement et de sécurité a souligné la nécessité d'accélérer les efforts d'opérationnalisation de l'APSA dans la région sahélo-saharienne, en prenant en compte les décisions du Sommet de l'UA de janvier 2014 sur l'évaluation de la FAA et la mise en place de la CARIC. Elle a, à cet égard, noté les propositions soumises par la Commission dans son deuxième rapport intérimaire à l'attention des Ministres.

V. OBSERVATIONS

26. Neuf mois après son lancement, le Processus de Nouakchott a enregistré des avancées importantes. Plusieurs réunions et activités ont été organisées, qui ont permis de renforcer la coopération sécuritaire dans la région. Ces efforts doivent être poursuivis et intensifiés à travers la mise en œuvre effective des aspects encore pendants des conclusions des réunions des chefs des services de renseignement et des rencontres ministérielles. Dans le même temps, la réflexion a été engagée s'agissant de l'opérationnalisation de l'APSA dans la région sahélo-saharienne. Il convient de passer à la phase pratique, sur la base des recommandations faites plus haut telles qu'elles seront revues et adoptées par la présente réunion ministérielle.

27. Dans le prolongement de l'engagement des pays de la région à continuer à œuvrer au renforcement du Processus de Nouakchott, tel que réitéré par la 4^{ème} réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité, il est recommandé que les pays qui participent au Processus tiennent un Sommet dans les meilleurs délais possibles, pour donner une nouvelle impulsion politique aux efforts entrepris à ce jour. Plus précisément, un tel Sommet serait l'occasion de consolider les avancées enregistrées et d'ouvrir de nouvelles perspectives à la coopération qui s'est développée entre les pays de la région sur le plan sécuritaire. Il faciliterait également la mobilisation d'un appui international plus soutenu au Processus de Nouakchott.

28. Les efforts entrepris par l'UA dans le cadre de ce Processus participent de l'approche d'ensemble qu'elle s'emploie à promouvoir à travers son projet de Stratégie pour le Sahel, avec le soutien des partenaires internationaux. Il convient ici de se féliciter de la mobilisation accrue de la communauté internationale en faveur des pays de la région, tels que l'attestent les efforts des Nations unies, de l'UE et d'autres acteurs internationaux, ainsi que de la prise de conscience de la nécessité d'une coordination étroite des initiatives. Comme convenu lors de la 6^{ème} réunion du GSS, il importe que ces efforts continuent d'être fondés sur les priorités fixées par les pays de la région et informés par les principes d'appropriation nationale et de leadership régional.